Le Directeur Général

البنك الوطني الجزانسري المدير العام

AGENCES ET STRUCTURES DE LA BANQUE

Le 15 janvier 2023 N° d'ordre 2404

REPERTORIER

III - CAISSE

- Opérations de guichet, virements et ordres de paiement

Objet: Mise en place du paiement mobile « WIMPAY- BNA ».

Réf: - Circulaire n° 2309 du 07 mars 2021.

- Circulaire n° 2379 du 04 juillet 2022.

Annulation: Circulaire n° 2310 du 25 mars 2021.

Additif à la circulaire n° 2309 du 07 mars 2021

- 1. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la banque visant l'accélération de la transformation digitale et le développement du paiement, notamment le paiement mobile, il est mis à la disposition de la clientèle de nouveaux modes de souscription au service « WIMPAY-BNA ». Il s'agit de :
 - La souscription au service « Pack WIMPAY-BNA », au niveau agence.
 - La souscription des clients porteurs de cartes CIB, à distance.



- 2. Le présent additif a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de la circulaire n° 2309 du 07 mars 2021 relative à la mise en place du paiement mobile « WIMPAY-BNA ».
 - Les dispositions comptables relatives aux opérations liées au service « WIMPAY-BNA » sont définies en annexe I du présent additif.
- 3. A ce titre, les articles trois (03), sept (07) et treize (13) de la circulaire n° 2309 sus-citée sont rédigés comme suit :

Article 3:

« Ce service est destiné aux clients de la banque abonnés à « BNA.net » ou au service « Pack WIMPAY-BNA » ou aux clients détenteurs de cartes interbancaires « CIB », afin de leur permettre d'effectuer leurs opérations de virements et de paiement en dinars. ».

Article 7:

« L'accès à l'application « WIMPAY- BNA » nécessite :

- de signer une convention d'adhésion au service « WIMPAY-BNA », dont modèle est joint en annexe II.
 - Cette convention est signée par les clients de la banque abonnés au service « BNA.net » et au service « Pack WIMPAY-BNA », au niveau de l'agence. Pour les clients souscripteurs au service « WIMPAY-BNA » par cartes CIB, la signature de la convention se fait , à postériori, lors de la présentation du client à l'agence ;
- de disposer d'un téléphone de type smartphone équipé du système IOS ou Android ;
- de disposer d'une connexion internet ;
- de télécharger et d'installer l'application sur le mobile ;
- d'avoir un abonnement au service « BNA.net » de la banque ;
 Ou
- d'avoir un abonnement au service « Pack WIMPAY-BNA » ;
 Ou
- d'être porteur de la carte CIB et utilisateur du service SMS OTP pour les opérations E-Paiement. ».



Article 13:

« L'inscription au service « WIMPAY-BNA » est effectuée selon l'un des modes de souscription suivants :

1- Inscription au service « WIMPAY-BNA » pour les abonnés au service « BNA.net »

L'inscription au service « WIMPAY-BNA » pour les clients abonnés au service « BNA.net » s'effectue en deux phases :

- Première phase : abonnement du compte « WIMPAY» au service « BNA.net ».
- Deuxième phase : l'inscription s'effectue suivant les étapes ci-après :
 - téléchargement et installation de l'application « WIMPAY-BNA » sur le mobile ;
 - utilisation de l'identifiant « BNA.net » ;
 - renseignement des informations du client utilisateur ;
 - insertion du code d'utilisation personnel;
 - acceptation des conditions générales d'utilisation ;
 - saisie du mot de passe OTP reçu par SMS ou par mail, pour la validation de la phase d'inscription.

Après le déroulement avec succès de la phase « inscription », l'utilisateur s'authentifie sur l'application par l'introduction de son numéro de téléphone portable et le code personnel qu'il aura introduit lors de la souscription.

2- Inscription au service « Pack WIMPAY- BNA »

Le service « Pack WIMPAY- BNA » est présenté aux clients particuliers sous forme d'un pack offert à titre gratuit.

Cette inscription est effectuée pour chaque client particulier détenteur d'un compte chèque et pour chaque délivrance de carte CIB y afférente.

L'inscription au « Pack WIMPAY-BNA » s'effectue en deux phases :

• Première phase : au niveau agence

Le chargé de clientèle procède à la création de l'abonnement du compte du client au service « Pack WIMPAY-BNA » sur l'Outil de Gestion des Abonnés (OGA).





Lors de la souscription, le client doit communiquer au chargé de clientèle son numéro de téléphone portable et son adresse mail.

Le directeur de l'agence procède à la validation de l'abonnement.

• Deuxième phase : sur l'application « WIMPAY-BNA »

L'inscription sur l'application « WIMPAY- BNA » s'effectue à travers les étapes suivantes :

- téléchargement et installation de l'application « WIMPAY- BNA» destinée aux clients particuliers;
- réception d'un mail de confirmation comportant l'adresse mail du client et un code d'accès à usage unique OTP;
- saisie de l'adresse mail du client et le code d'accès ;
- saisie du mot de passe OTP reçu par SMS ou par mail pour la validation de l'inscription;
- acceptation des conditions générales d'utilisation ;
- création du code PIN.

3- Inscription au service «WIMPAY- BNA » pour les clients porteurs de cartes CIB et utilisateurs du service SMS OTP (à distance)

Le service « WIMPAY-BNA » est offert, à titre gratuit, aux clients détenteurs de cartes CIB.

L'inscription au service « WIMPAY- BNA » pour les clients porteurs de cartes « CIB » et utilisateurs du service « SMS OTP » relatif aux opérations E-Paiement, s'effectue selon les étapes suivantes :

- téléchargement et installation de l'application « WIMPAY- BNA» ;
- choix du mode de souscription « par carte » ;
- renseignement des six (06) premiers chiffres, des quatre (04) derniers chiffres et de la date d'expiration de la carte bancaire CIB;
- renseignement du numéro de téléphone portable afin de recevoir un SMS OTP pour les opérations de paiement ;
- introduction du mot de passe OTP reçu par SMS ou par mail pour la validation de l'inscription ;
- renseignement des informations du client utilisateur ;
- acceptation des conditions générales d'utilisation ;
- création du mot de passe WIMPAY.

Après le déroulement avec succès desdites étapes, l'utilisateur s'authentifie sur l'application par l'introduction de son numéro de téléphone portable ou l'adresse mail et le code personnel qu'il aura introduit lors de la souscription. ».





- 4. Les étapes à suivre pour l'inscription au service « WIMPAY- BNA » via le « Pack WIMPAY-BNA » ou via la carte CIB, sont détaillées dans le guide utilisateur joint en annexe III de la présente.
- 5. L'annexe I « Comptabilisation des opérations (WIMPAY-BNA) » de la circulaire n° 2310 du 25 mars 2021 est annulée et remplacée par celle jointe au présent additif.
- 6. L'annexe II « Convention d'adhésion au service (WIMPAY-BNA) » de la circulaire n° 2309 du 07 mars 2021 est annulée et remplacée par celle jointe au présent additif.
- 7. Pour toute difficulté d'application et/ou de compréhension des dispositions du présent additif, les agences doivent se rapprocher des services de la Direction de la Monétique (D.M).
- 8. Mention de modification et de complément doit être portée en marge de la circulaire n° 2309 du 07 mars 2021.
- 9. Mention d'annulation doit être portée en marge de la circulaire n° 2310 du 25 mars 2021.
- 10. Le présent additif prend effet à compter de la date de sa signature.









Annexe I à la circulaire n° 2404 du 15/01/2023.

COMPTABILISATION DES OPERATIONS « WIMPAY -BNA»

1. Virement de compte à compte :

Les écritures suivantes sont générées automatiquement par le système :

A- Cas où l'émetteur et le bénéficiaire sont domiciliés dans la même agence

Au niveau agence du donneur d'ordre

Débit: Compte client donneur d'ordre

Montant du virement

n° 0200. XXX.XXX. Chapitre n° 220130/220131

Ou "° 0200 YYY YYY

n° 0300. XXX.XXX. Chapitre n° 220020/21/22

Ou n° 0231.XXX.XXX

Chapitre n° 220132 « CCHQ dzd particuliers islamique » Chapitre n° 220135 « CCHQ dzd employé BNA islamique »

Ou

n° 0312.XXX.XXX

Chapitre n° 220030/ 220031 « dzd courant islamique »

Ou

n° 0203.XXX.XXX

Chapitre n° 220137 « dzd prépayé »

Montant du virement

Crédit: Compte client bénéficiaire n° 0200. XXX.XXX. Chapitre n° 220130/220131

> Ou n° 0300. XXX.XXX. Chapitre n° 220020/21/22

Ou

n° 0231.XXX.XXX

Chapitre n° 220132 « CCHQ dzd particuliers islamique » Chapitre n° 220135 « CCHQ dzd employé BNA islamique »

Ou

n° 0312.XXX.XXX

Chapitre n° 220030/ 220031 « dzd courant islamique »

Ou

n° 0203.XXX.XXX

Chapitre n° 220137 « dzd prépayé »

B-Cas où l'émetteur et le bénéficiaire sont domiciliés dans deux agences différentes (inter agences)

• Au niveau agence du donneur d'ordre

Débit: Compte client donneur d'ordre n° 0200. XXX.XXX. Chapitre n° 220130/220131

Montant du virement

Ou

n° 0300, XXX.XXX.

Chapitre n° 220020/21/22

Ou

n° 0231.XXX.XXX

Chapitre n° 220132 « CCHQ dzd particuliers islamique »

Chapitre n° 220135 « CCHQ dzd employé BNA islamique »

Ou

n° 0312.XXX.XXX »

Chapitre n° 220030/ 220031 « dzd courant islamique »

Ou n° 0203.XXX.XXX Chapitre n° 220137 « dzd prépayé »

Crédit : Compte Liaison-Sièges

Montant du virement

Montant du virement

n° 5100.000.XXX (XXX code agence bénéficiaire)

Chapitre n° 370000.

• Au niveau agence du bénéficiaire

Débit : Compte Liaison-Sièges

n° 5100.000.XXX (XXX code agence bénéficiaire)

Chapitre n° 370000.

Crédit: Compte client bénéficiaire

n° 0200. XXX.XXX.

Chapitre n° 220130/220131

Ou

n° 0300. XXX.XXX.

Chapitre n° 220020/21/22

Ou

n° 0231.XXX.XXX

Chapitre n° 220132 « CCHQ dzd particuliers islamique »

Chapitre n° 220135 « CCHQ dzd employé BNA islamique »

Ou

n° 0312.XXX.XXX

Chapitre: n° 220030/ 220031 « dzd courant islamique »

Ou

n° 0203.XXX.XXX

Chapitre n° 220137 « dzd prépayé »

2. Paiement via WIMPAY-BNA:

Le traitement de l'opération paiement de service via « WIMPAY-BNA », génère automatiquement les écritures comptables suivantes :

A- Cas où le payeur et le bénéficiaire sont domiciliés dans la même agence

• Au niveau agence du payeur

Débit: Compte client payeur n° 0200. XXX.XXX. Chapitre n° 220130/220131

Montant du paiement

Ou

n° 0300. XXX.XXX. Chapitre n° 220020/21/22

Ou

n° 0231.XXX.XXX

Chapitre n° 220132 « CCHQ dzd particuliers islamique » Chapitre n° 220135 « CCHQ dzd employé BNA islamique »

Ou

n° 0312.XXX.XXX

Chapitre n° 220030/ 220031 « dzd courant islamique »

Ou

n° 0203.XXX.XXX

Chapitre n° 220137 « dzd prépayé »

Crédit: Compte client bénéficiaire n° 0200. XXX.XXX. Chapitre n° 220130

Montant du paiement

Ou

n° 0300. XXX.XXX.

Chapitre n° 220020/21/22

Ou

n° 0231.XXX.XXX

Chapitre n° 220132 « CCHQ dzd particuliers islamique »

Ou

n° 0312.XXX.XXX

Chapitre nº 220030/ 220031 « dzd courant islamique »

Débit: Compte client bénéficiaire n° 0200. XXX.XXX. Chapitre n° 220130

Montant de la commission

Ou

n° 0300. XXX.XXX.

Chapitre n° 220020/21/22

Ou

n° 0231.XXX.XXX

Chapitre n° 220132 « CCHQ dzd particuliers islamique »

Ou

n° 0312.XXX.XXX

Chapitre n° 220030/ 220031 « dzd courant islamique »

Crédit: Compte produits commissions

Montant de la commission BNA HT

n° 0007.707.025 Chapitre n° 705000.

Crédit: Compte d'ordre (T.V.A collectée)

Montant des frais TVA

n° 0064.000.037. Chapitre n° 347101.

B- Cas où le payeur et le bénéficiaire sont domiciliés dans deux agences différentes (inter agences)

Au niveau agence du payeur

Débit: Compte client payeur

n° 0200. XXX.XXX.

Chapitre n° 220130/220131

Montant du paiement

Ou

n° 0300. XXX.XXX.

Chapitre n° 220020/21/22

Ou

n° 0231.XXX.XXX

Chapitre n° 220132 « CCHQ dzd particuliers islamique »

Chapitre n° 220135 « CCHQ dzd Employé BNA islamique »

Ou

n° 0312.XXX.XXX

Chapitre n° 220030/ 220031 « dzd courant islamique »

Ou

n° 0203.XXX.XXX

Chapitre n° 220137 « dzd prépayé »

Crédit: Compte Liaison-Sièges

Montant du paiement

n° 5100.000.XXX (XXX code agence bénéficiaire)

Chapitre n° 370000 « Liaison-sièges ».

• Au niveau agence du bénéficiaire

Débit : Compte Liaison-Sièges

n° 5100.000.XXX (XXX code agence bénéficiaire)

Chapitre n° 370000.

Crédit: Compte client bénéficiaire

n° 0200. XXX.XXX.

Chapitre n° 220130

Montant du paiement

Ou

n° 0300. XXX.XXX.

Chapitre n° 220020/21/22

Ou

n° 0231.XXX.XXX

Chapitre n° 220132 « CCHQ dzd particuliers islamique »

Ou

n° 0312.XXX.XXX

Chapitre n° 220030/ 220031 « dzd courant islamique »

Débit: Compte client bénéficiaire

Montant de la commission

n° 0200. XXX.XXX.

Chapitre n° 220130

Ou

n° 0300. XXX.XXX.

Chapitre n° 220020/21/22

Ou

n° 0231.XXX.XXX

Chapitre n° 220132 « CCHQ dzd particuliers islamique »

Page 6 sur 7

Ou n° 0312.XXX.XXX Chapitre n° 220030/ 220031 « dzd courant islamique »

Crédit: Compte produits commissions n° 0007.707.025. Chapitre n° 705000.

Montant de la commission BNA HT

Crédit: Compte d'ordre (T.V.A collectée) n° 0064.000.037. Chapitre n° 347101.

Montant frais TVA

Annexe II à la circulaire n° 2404 du 15/01/2023.

MODELE DE CONVENTION





البنا الوطني الجزائري BNA

Convention d'adhésion au service « WIMPAY-BNA »





البنك الوطئي الجزائري

Entre les soussignés :

La Banque Nationale d'Algérie, Société par action au capital de 150.000.000.000 dinars Algériens, inscrite au Registre de commerce d'Alger sous le N°16/0000B12904, ayant pour identification fiscale le n°000016001290414, NIS n°096616070000213, dont le Siège Social est au 08, Boulevard Ernesto Che GUEVARA, Alger ; représentée par :

Nom et prénom :
En sa qualité de :
ci-après désignée la Banque,
et,
le titulaire du compte
Nom et prénom/Raison social : Date et lieu de naissance/Début d'activité ou date de constitution Adresse/ siège social : Pièce d'identité/Registre de Commerce n° :
Délivrée le/ Par
Téléphone:
Adresse E-mail:
Profession/Type d'activité :

Ont convenu de ce qui suit :

Numéro de compte bancaire

Préambule:

Le titulaire du compte adhère au service « WIMPAY-BNA » régis par les conditions générales de la présente convention. Les services disponibles sont détaillés dans la présente.

Ci-après désigné le Client ou le Titulaire du compte.

Article 1: Objet

La présente convention a pour objet de régir les rapports entre la Banque et le titulaire du compte en matière de fonctionnement et d'utilisation du service « WIMPAY-BNA ».

Article 2: conditions et fonctionnement

2.1 Services disponibles:

La Banque offre, au titre de « WIMPAY-BNA », au titulaire du compte selon le cas, les services suivants :

1er cas: Client particulier, professionnel et commerçant

- ✓ opérations de paiement basées sur des codesbarres intelligents (QR-CODE);
- ✓ opérations de virements de compte à compte BNA;
- demande de transfert d'argent entre clients « WIMPAY-BNA »;
- ✓ partage d'addition ;
- ✓ gestion du budget ;
- ✓ consultation de solde ;
- ✓ historique des transactions effectuées ;
- ✓ historique des demandes de transferts d'argent (Reçues / Envoyées).

2ème cas: Client entreprise

- opérations de paiement basées sur des codesbarres intelligents (QR-code) en recouvrement des prestations du client entreprise;
- ✓ consultation de solde ;
- ✓ consultation de l'activité des vendeurs ;
- ✓ historique des transactions effectuées.

2.2 Inscription au service « WIMPAY-BNA »:

L'inscription au service « WIMPAY-BNA » nécessite de :

- ✓ disposer d'un téléphone de type Smartphone équipé du système IOS (IPhone) ou (Android);
- disposer d'une connexion internet ;
- √ télécharger et installer l'application sur le mobile;

✓avoir un abonnement au service BNA.net de la banque pour le client entreprise. Avoir pour le client particulier soit un abonnement au service BNA.net, soit un abonnement au « Pack Wimpay-BNA », ou bien être porteur de la carte CIB et utilisateur du service SMS OTP relatif aux opérations E-Paiement.



البنسك الوطسني الجرائري

Le titulaire du compte ne peut inscrire au service « WIMPAY-BNA » que le compte bancaire ouvert en son nom personnel à l'exception du porteur de la carte CIB prépayée qui a la possibilité de souscrire au service « WIMPAY-BNA ».

Le client a la possibilité de modifier son numéro de téléphone via l'application « WIMPAY-BNA ».

2.3 Accès au service « WIMPAY-BNA »

L'accès du client titulaire du compte au service « WIMPAY-BNA » se fait selon trois modes :

1- Inscription au service « WIMPAY BNA » pour les abonnés au service « BNA.net » par l'insertion de leurs identifiants E-Banking « BNA.net ».

L'inscription à WIMPAY-BNA est confirmée, après avoir :

- ✓ Renseigné les informations du client utilisateur.
- Saisi le numéro de téléphone portable et choisi le mot de passe.
- ← Accepté les conditions générales d'utilisation.
- Confirmé le code OTP reçu par SMS ou par mail pour la validation de l'adhésion.
- 2- Inscription au service « WIMPAY-BNA » pour les porteurs de cartes CIB et utilisateurs du service SMS OTP (à distance).

L'inscription à WIMPAY-BNA est confirmée, après avoir :

- ≪ Renseigné les six (06) premiers chiffres, les quatre (04) derniers chiffres et la date d'expiration de la carte bancaire CIB.
- ✓ Introduit le mot de passe OTP.
- Renseigné les informations du client utilisateur.
- ← Accepté les conditions générales d'utilisation,
- ← créé un mot de passe WIMPAY.
- 3- Inscription au service « Pack Wimpay-BNA » qui s'effectue en deux phases :
 - a) Première phase : abonnement au « Pack Wimpay-BNA » au niveau de l'agence bancaire.
 - b) Deuxième phase : souscription effectuée sur l'application « Wimpay BNA ».

L'inscription au « Pack WIMPAY-BNA » est confirmée, après avoir :

≪ Reçu un mail de confirmation comportant l'adresse mail du client et un code d'accès à usage unique OTP.

- ✓ Saisi l'adresse mail et le code d'accès.
- Saisi le mot de passe OTP reçu par SMS ou par mail pour la validation de l'inscription.
- ✓ Accepté les conditions générales d'utilisation,
- ← Créé le code PIN.

Le titulaire du compte aura par la suite à saisir son numéro de téléphone mobile et son mot de passe qui serviront à accéder à l'application « WIMPAY-BNA » pour des utilisations futures.

2.4 Attribution du mot de passe

Le titulaire du compte accède au service « WIMPAY-BNA » par l'introduction de numéro de téléphone et du mot de passe qu'il aura introduit lors de son premier accès à l'application « WIMPAY-BNA ».

En cas d'oubli, le titulaire du compte peut demander un nouveau mot de passe.

Article 3 : Responsabilité du titulaire du compte

Le titulaire du compte abonné au service « WIMPAY-BNA » est le seul responsable de la conservation et l'utilisation de son mot de passe. Il lui est recommandé de ne pas le garder sous forme écrite. Dans le cas de doute de la possession du mot de passe par une tierce personne, le titulaire du compte doit immédiatement le modifier dès la survenance du doute.

L'accès au service « WIMPAY-BNA » par l'identifiant et le mot de passe permet au titulaire du compte de bénéficier du service « WIMPAY-BNA » considérant toutes les opérations (ordres) passées sous cette forme sont juridiquement reconnues comme effectuées par lui-même.

Le titulaire du compte est responsable de l'approvisionnement de son compte bancaire, pour pouvoir bénéficier du service « WIMPAY-BNA » à hauteur du plafond autorisé.

Le titulaire du compte est responsable de l'acquisition, de l'installation, de la maintenance de son téléphone Smartphone, de son accès au réseau « Internet » et de sa protection aux moyens d'un antivirus à jour.

L'utilisation du service « WIMPAY-BNA » implique l'acceptation des clauses de la présente convention ainsi que les conditions générales d'utilisation qui seront affichées lors de l'authentification de l'utilisateur.

Le client entreprise titulaire du compte disposant de plusieurs points de vente, désigne un administrateur qui est le seul responsable habilité pour l'adhésion et de la mise à jour des utilisateurs secondaires (guichetiers, caissiers...).





البنك الوطئي الجزائري

L'administrateur désigné est aussi responsable de l'utilisation du service « WIMPAY-BNA » par les utilisateurs secondaires (guichetiers, caissiers...).

Les renseignements concernant l'administrateur du compte bancaire sont repris dans l'annexe ci-jointe.

Dans le cas où l'entreprise décide de changer d'administrateur désigné, elle devra systématiquement en informer la banque par écrit et renseigner les informations du nouveau administrateur en annexe ci-jointe.

Données personnelles : Le client déclare avoir autorisé la Banque au traitement des données à caractère personnel relatif à cette convention conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Le titulaire du compte autorise expressément la Banque de communiquer les informations nominatives le concernant, aux prestataires de la solution qui exécutent pour le compte de la banque certaines tâches matérielles et techniques indispensables au fonctionnement du compte et des services associés.

Article 4 : Responsabilité de la banque

La Banque s'oblige à maintenir en bon état de fonctionnement l'ensemble de ses moyens informatiques et techniques nécessaires à l'exécution de la présente convention et assurer toute la maintenance appropriée.

Article 4 bis : Exclusion de responsabilité

La Banque ne peut être tenue pour responsable dans le cas d'interruptions de service consécutive au mauvais fonctionnement du matériel utilisé par le titulaire du compte, ou du réseau de transmission.

Article 5: Conditions tarifaires

Les tarifs sont définis dans les conditions générales de la banque. Le titulaire du compte sera informé des tarifs le jour de la signature de la convention d'abonnement.

Par la présente convention, le titulaire du compte autorise la Banque à débiter son compte bancaire des tarifs et commissions visés ci-dessus.

Article 6: Modification des tarifs

La Banque se réserve le droit d'apporter des modifications aux tarifs qui seront portées à la connaissance du titulaire du compte par l'agence.

En cas de non acceptation de ces modifications par le titulaire du compte, la présente convention est résiliée dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la notification écrite du refus par le titulaire du compte.

Article 7 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Article 8 : Règlement des litiges

En cas de difficulté dans l'interprétation ou l'exécution de la présente, et/ou de litiges, les deux parties tenteront de régler à l'amiable le différend dans un délai de trente (30) jours calendaires. A défaut d'accord amiable, tout litige sera tranché par le tribunal territorialement compétent.

Article 9: Force majeure

Sont considérés comme des cas de force majeure tout acte ou événement, imprévisible, insurmontable, indépendant de la volonté des parties contractantes, et ayant une influence directe sur l'exécution des obligations de la présente convention.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra immédiatement, après sa survenance, en avertir l'autre partie par tout moyen. Cette notification devra intervenir au plus tard dans les quinze (15) Jours calendaires à compter de la date de survenance de l'événement sus-cité.

La partie empêchée devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer, dans les plus brefs délais, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure et combler le retard occasionné.

Les deux parties ne peuvent être tenues responsables lorsque l'inexécution de leurs obligations résulte d'un cas de force maieure.

Dans le cas d'une force majeur persistante au-delà de soixante (60) jours, la convention pourra être résiliée par l'une des parties sous réserve du dénouement des opérations en cours

Article 10 : Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée de plein droit par chaque partie, à tout moment, par tout moyen, (par lettre recommandée avec accusé de réception, fax ou mail) en cas d'inexécution par l'autre partie de l'une quelconque des obligations mises à sa charge. La résiliation sera effective au terme d'un délai de 10 jours calendaires de la mise en demeure contenue dans la lettre restée sans effet, sous réserve du dénouement des opérations en cours.





البنك الوطني الجزائري

La convention peut aussi prendre fin à tout moment par la volonté de l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis minimum d'un (1) mois effectué par lettre recommandée avec accusé de réception, et sous réserve du dénouement des opérations en cours.

Le titulaire du compte ne peut prétendre à aucun remboursement des frais prélevés antérieurement.

La banque peut résilier de plein droit la convention au bout de trois (03) incidents successifs de solde de compte souscrit non suffisant pour le prélèvement automatique du montant des transactions WIMPAY-BNA. La Banque appliquera à cet effet des pénalités, selon les conditions de banque en vigueur.

Tout décès et toute incapacité juridique du titulaire du compte ou dissolution pour l'entreprise morale entraînent la résiliation immédiate de plein droit de la présente convention, sous réserve du dénouement des opérations en cours.

Article 11: Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, la banque et le titulaire du compte font élection de domicile à leurs adresses respectives indiquées ci-dessus.

Article 12 : Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties.

Le titulaire du compte déclare avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessus de la présente convention.

Fait àle.....

Signature du titulaire du compte précédée de la Mention « lu et approuvé »

Pour la BNA signature et cachet

Annexe

DESIGNATION ADMINISTRATEUR « Wimpay BNA »

« Client entreprise »

MODALITES D'ABONNEMENT

Forme juridique :				1121111111111			
Registre de commerce /	Registre de commerce / Agrément N°Délivré par :						
NIF/NIS:							
Numéro de compte à a	abonner:	/		/			
Administrateurs désig	nés :						
Nom et Prénom	N° Tél portable dédié à l'abonnement WIMPAY-BNA	E-mail	N° comptes	Identifiant ebanking			
		@					
utilisateurs secondaire	es (guichetiers, caissiers gné est responsable de l'u	e habilité par l'entreprise pour l .), atilisation des services WIMPA					
	la la						
	le						
Pour la	Ranque		Pour l'entrepris	Δ.			

Annexe III à la circulaire n° 2404 du 15/01/2023.

<u>GUIDE UTILISATEUR</u> <u>« WIMPAY – BNA »</u>





GUIDE UTILISATEUR

Inscription au service « Wimpay-BNA »



Sommaire

1.	Introduction	3
2.	Inscription au service « WIMPAY BNA » des clients porteurs de la carte CIB BNA	3
3.	Inscription au service « « Pack Wimpay-BNA »	6





1. Introduction

Le présent manuel est élaboré afin d'orienter et d'accompagner les agences et les clients de la banque quant à l'inscription au service « Wimpay-BNA » selon deux modes :

- Inscription à distance au service « WIMPAY BNA » des clients porteurs de la Carte CIB et utilisateurs du service « SMS OTP ».
- Inscription au service « Pack Wimpay-BNA ».

2. <u>Inscription à distance au service « WIMPAY BNA » des clients porteurs de la Carte CIB et utilisateur du service « SMS OTP »</u>

L'inscription à distance sur l'application « Wimpay BNA » est destinée aux clients porteurs de la Carte CIB et utilisateurs du service « SMS OTP » pour les opérations E-Paiement, s'effectue selon les étapes suivantes :

- Téléchargement et installation de l'application « Wimpay BNA ».
- Choix du mode de souscription « Par Carte ».
- Renseignement des six (06) premiers chiffres, des quatre (04) derniers chiffres et de la date d'expiration de la carte bancaire CIB.
- Renseignement du numéro de téléphone portable afin de recevoir un SMS OTP pour les opérations de paiement.
- Introduction du mot de passe OTP.
- Renseignement des informations du client utilisateur.
- Acceptation des conditions générales d'utilisation.
- Création du mot de passe Wimpay.

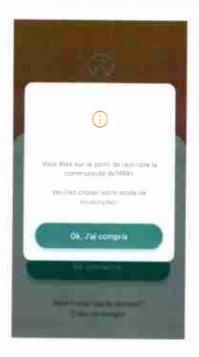
Après le déroulement avec succès desdites étapes, l'utilisateur s'authentifie sur l'application par l'introduction de son numéro de téléphone portable ou l'adresse mail et le code personnel qu'il aura introduit lors de la souscription.













Télécharger l'application Wimpay BNA > cliquer sur « Créer un compte » > Choisir le parcours d'inscription « Par Carte »

Par la suite :



Renseigner les six premiers chiffres et les quatre derniers chiffres ainsi que la date d'expiration de la carte CIB > Introduire le numéro de téléphone portable







Puis:



Saisir le mot de passe OTP > Introduire les informations personnelles > Accepter les conditions générales > saisir l'adresse mail > Créer le mot de passe Wimpay



Renseigner un PIN de sécurité > Le compte est créé avec succès







3. Inscription au « Pack Wimpay-BNA »

L'inscription au service « Pack Wimpay-BNA » s'effectue en deux phases :

a) Première phase : Au niveau agence

Au niveau de l'agence, l'abonnement du compte client au service « Pack wimpay-BNA » sur l'outil de gestion des abonnés « OGA », s'effectue selon les étapes indiquées ci-dessous :

1- Création de l'abonnement au « Pack Wimpay » à partir du compte du chargé de clientèle.



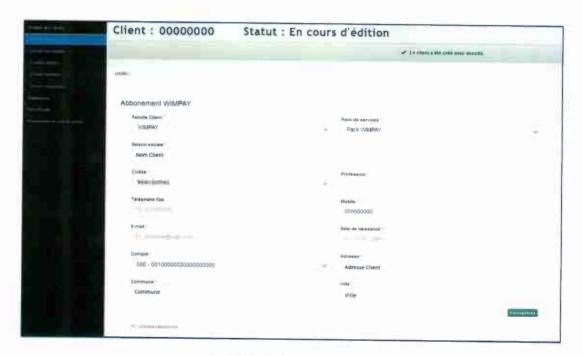








Ouvrir OGA > Se connecter « Accès chargé de clientèle » > Client à abonner > Choisir Famille client « Wimpay » > Pack service Wimpay > cliquer sur « Enregistrer »



Client créé avec succès.

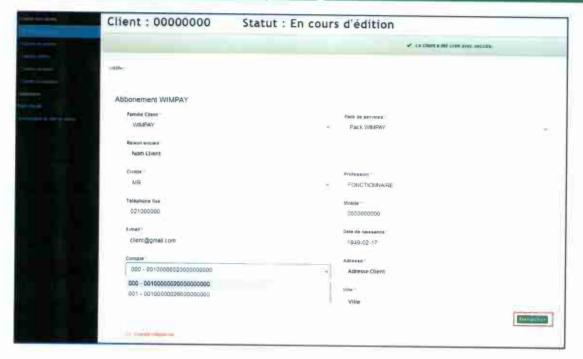
2- Introduction des informations du client

Le chargé de clientèle procède à la saisie des informations du client tel que la civilité, la profession, le numéro de téléphone mobile, l'adresse mail, la date de naissance, le compte à abonner, l'adresse du domicile et la ville de résidence. Les informations introduites sont sauvegardées en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».











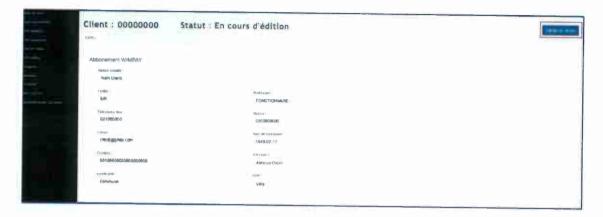
Introduire les informations du client > cliquer sur « Enregistrer » > abonnement créé avec succès.



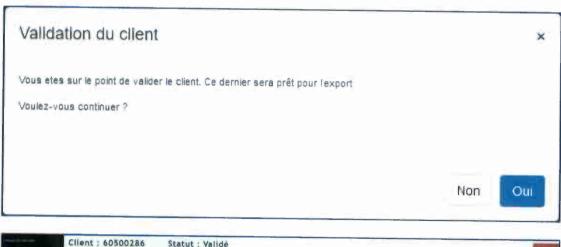


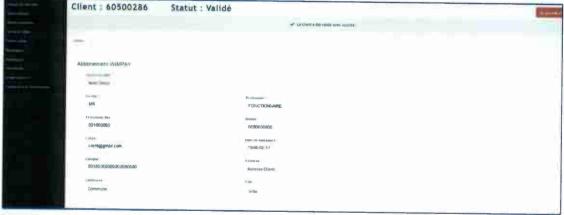
3- Validation de l'abonnement « Pack Wimpay » à partir du compte du directeur de l'agence.

Le directeur de l'agence procède à la validation de l'abonnement en cliquant sur « Valider le Client ».



Ouvrir OGA > Se connecter « Accès Directeur d'agence » > cliquer sur « Valider le client »





L'abonnement a été validé avec succès.



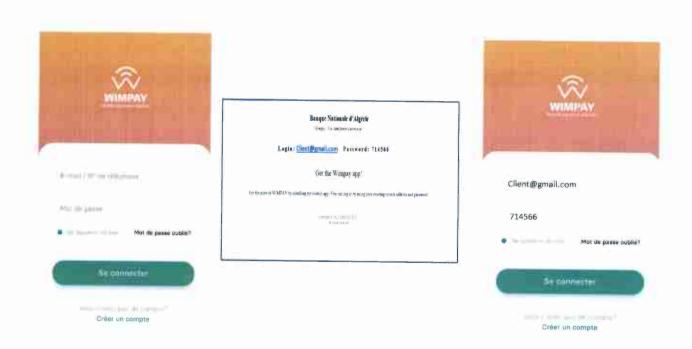




b) Deuxième phase : Sur l'application « Wimpay BNA »

L'inscription au service « Pack Wimpay-BNA » sur l'application « Wimpay BNA » s'effectue à travers les étapes suivantes :

- Téléchargement et installation de l'application « Wimpay-BNA » destinée aux clients particuliers.
- Réception d'un mail de confirmation comportant l'adresse mail du client et un code d'accès à usage unique OTP.
- Accès à l'application « Wimpay-BNA » par la saisie de l'adresse mail du client et du code d'accès
- Saisie du mot de passe OTP reçu par SMS ou par mail pour la validation de l'inscription.
- Acceptation des conditions générales d'utilisation.
- Création du code PIN.



Télécharger l'application Wimpay BNA > Réception du mail de confirmation > Accéder à l'application Wimpay BNA





Par la suite :



Saisie du mot de passe OTP reçu par SMS par mail > Création du code PIN



Compte Wimpay BNA est créé avec succès

